

Question orale de M. De Bock : Les bornes de recharge vélo.

M. De Bock rappelle que l'ancienne et la nouvelle majorités se sont engagées à installer des points d'accès électrique gratuits sur le territoire communal.

Entre-temps, la Région a installé des points d'accès pour les voitures sur le territoire ucclois.

Pour ce qui concerne les vélos, la volonté exprimée dans la Déclaration de politique générale (DPG) a-t-elle pu être concrétisée ? Quels sont les sites retenus ? Comment le Collège évalue-t-il cette expérience ?

M. l'Echevin Wyngaard confirme que le projet relatif à l'installation de bornes vélos a été initié par la majorité précédente.

Quatre sites ont été prévus : la salle de sport de Saint-Job, la piscine, le parvis Saint-Pierre et le quartier des Griottes.

Les abords de la salle de sport de Saint-Job sont pourvus de bornes depuis quelques jours. Il en sera de même pour les autres sites prochainement.

L'installation de bornes près de la piscine a été retardée en raison de problèmes techniques dus à la présence d'une cabine de haute tension.

Pour ce qui concerne le secteur des Griottes, le Collège n'a pas encore décidé si les bornes seraient installées dans ou hors de l'enceinte du complexe sportif. L'installation de ces bornes dans le complexe sportif les rendrait inaccessibles en dehors des heures d'ouverture.

M. De Bock s'étonne du temps qu'il a fallu pour concrétiser ce projet, lancé il y a deux ans.

M. l'Echevin Biermann reconnaît que le délai a été très long, et précise qu'il a fallu attendre l'installation de la cabine à haute tension avant de mettre en place le dispositif de bornes dans le quartier Saint-Job.

M. De Bock demande quel est le coût de l'opération.

M. l'Echevin Biermann répond que le montant requis par borne se situe entre 5.000 € et 6.000 €.